

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 14/06/2022



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET  
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE  
CABINET DU MINISTRE

Réf. : 540.33/0196/R.M/2022

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les Assurances de ma Plus Haute Considération.
- Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République, avec les Assurances de ma Très Haute Considération.

A Son Excellence Monsieur le Premier  
Ministre de la République  
à  
BUJUMBURA

Objet : Transmission des plafonds des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022/2023

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°100/100 du 03 juin 2008 portant contenu de la lettre de cadrage et du calendrier de préparation des projets de loi des finances en son article 6, j'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente, la note de cadrage budgétaire fixant les plafonds des dépenses de l'Etat de l'exercice 2022/2023 pour programmation à l'une des prochaines séances du Conseil des Ministres.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, les Assurances de ma Très Haute considération.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET  
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO



COPIE POUR INFORMATION A :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Etat  
à BUJUMBURA

## **NOTE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2022/2023**

La présente note de cadrage budgétaire est préparée en application de la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques, précisément en son article 30, et conformément aux dispositions du Décret n°100/100 du 03 juin 2008 portant contenu de la lettre de cadrage et du calendrier de préparation des projets de Loi de Finances, spécialement en son article 8, et du Calendrier de Préparation des Projets de Loi de Finances détaillé dans le Décret n°100/205 du 24 juillet 2012 portant sur la Gouvernance Budgétaire, précisément en son chapitre II. **Après la validation des plafonds des dépenses sectorielles par le Conseil des Ministres, chaque ministre sectoriel sera invité à entreprendre les travaux de préparation du projet de budget pour l'exercice 2022/2023 conformément au calendrier en annexe à la présente.**

Cette préparation des propositions budgétaires sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques visant la construction d'un système transparent et performant de gestion des finances publiques qui s'appuie sur les normes et bonnes pratiques existantes.

La présente note de cadrage budgétaire s'inspire des priorités du Gouvernement inscrites dans le Plan National de Développement qui est l'outil principal de la planification et d'orientation budgétaire, en intégrant et programmant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. A cet effet, d'importantes innovations ont été introduites par le Gouvernement notamment dans la gestion économique et financière. Le Gouvernement entend également faire du budget un véritable instrument d'opérationnalisation de sa politique de développement. C'est ainsi que les présentes enveloppes budgétaires visent un meilleur alignement avec les priorités du Gouvernement telles que retracées dans le Plan National de Développement (PND\_2018-2027).

### **1. Le contexte macroéconomique national**

Jusqu'à l'apparition de la pandémie du coronavirus en mars 2020, l'économie burundaise continuait de croître de manière robuste dénotant ainsi sa résilience face aux chocs. La croissance économique qui était estimée à 4,5% en 2019 s'est repliée à 0,5% en 2020 en grande partie sous l'effet de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus. En 2021, il est attendu une reprise de l'activité avec un taux de croissance de 3,1% et elle est projetée à 4,6% en 2022.

La reprise attendue en 2021 s'expliquerait par la croissance de tous les trois secteurs du compte de production. Le secteur primaire augmenterait de 3,0%, soit une croissance moyenne de 4,8% sur la période 2022-2024. Le secteur secondaire s'établirait en moyenne à 5,6% entre 2022-2024 contre une estimation de 1,8% entre 2019-2021 et pour le secteur tertiaire, sa croissance serait en moyenne presque au même rythme que le taux de croissance réel du PIB, soit respectivement 5,3% contre 5,2% sur la période du cadrage contre seulement 2,4% estimé entre 2019-2021, grâce principalement à la suppression des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19, lesquelles mesures perturbaient les chaînes d'approvisionnement ou cheminement et limitaient les voyages internationaux des personnes.

Le taux d'inflation est en moyenne de 5,4% sur la période de 2019-2021, ce qui dénote une maîtrise des pressions inflationnistes. Cependant, il est à souligner que depuis 2020, le taux d'inflation affiche une tendance haussière, passant de -0,8% en 2019 à 7,5% en 2020 et il est estimé à 8,0% en 2021.

Au niveau des recettes, la politique de mobilisation des recettes s'est articulée autour principalement de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Ainsi, des progrès ont été enregistrés au cours de la période 2019/20-2020/21 et devrait se poursuivre en 2021/22. Les recettes hors recettes COVID-19 sont passées de 1031,7 en 2019/20 à 1150,2 Mrds de BIF en 2020/21, soit une hausse de 11,5%. Selon les prévisions récentes de l'OBR, les recettes publiques sont prévues à hauteur de 1248,9 Mrds de BIF, soit 8,6% de plus que celles collectées l'exercice précédent.

A propos des dépenses publiques, le Gouvernement reste engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais aussi une rationalisation des dépenses publiques, et ce dans le cadre d'un programme d'actions général d'amélioration de la gestion publique.

Les dépenses courantes sont estimées à 15,3% du PIB en 2021/22 et sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (17,0%) suite à une politique de priorisation et de prudence mise en place en vue de rehausser les dépenses d'investissement et d'autres dépenses en capital des secteurs porteurs de croissance économique.

Les dépenses en capital (sur ressources internes et externes) ont enregistré une augmentation remarquable de 16,6%, s'établissant à 449,2 Mrds de BIF en 2019/20 et à 523,6 Mrds en 2020/21. En ratio du PIB, ces dépenses ont enregistré une augmentation de 0,7 points de pourcentage, passant de 7,2% à 7,9% sur la même période. En 2021/22, les dépenses en capital sont estimées à 9,0% du PIB, soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant du déficit budgétaire base caisse, il a connu une diminution pour les deux dernières années, passant de 8,3% du PIB en 2019/20 à 8,0% du PIB en 2020/21. Il est estimé à 7,2% du PIB en 2021/22.

Ainsi, en dépit d'une nette amélioration en termes nominaux, le besoin de financement de la balance courante est demeuré élevé sur la période 2019/20-2020/21. En effet, le solde de la balance courante est passé respectivement de -755,8 Mrds à -578,0 Mrds de BIF, mais le déficit moyen s'est établi à 10,4% du PIB sur la même période.

Malgré un assouplissement des conditions de transport international et d'un environnement international, les estimations pour l'exercice 2021/2022, le déficit de la balance courante s'établirait à 11,0% du PIB contre 8,7% du PIB l'exercice précédent, soit une dégradation de 2,3 point de pourcentage. Certes, ce déficit sera financé majoritairement par les engagements extérieurs essentiellement les tirages sur prêts extérieurs de l'administration publique, les crédits commerciaux et les avoirs de réserve de la Banque Centrale.

Les exportations sont projetées à hauteur de 461,5 en 2022/23, 483,6 en 2023/24 et 666,1 Mrds de BIF en 2024/25 alors que les importations augmenteraient d'une façon spectaculaire, soit un montant de 2000,1 en 2022/23, 2206,0 en 2023/24 et de 2469,2 Mrds de BIF en 2024/25. En effet, entre

2022/23-2024/25, la balance de paiement enregistrerait un gap de financement de -6,1% du PIB en 2022/23 et de -7,7% du PIB en 2024/25.

Dans l'objectif ultime de stabiliser les prix, la politique monétaire a consisté à adapter l'évolution de la masse monétaire au même rythme que l'activité économique. Ainsi, le rythme de croissance de la masse monétaire a été régulièrement ramené à la hausse pour se conformer à l'évolution de l'économie.

Sur les trois dernières années, la masse monétaire a connu une progression, soit de 2401,6 Mrds de BIF en 2019/020, 3096,1 Mrds de BIF en 2020/021 et elle est estimée à 3360,2 Mrds de BIF en 2021/022. La variation annuelle est expliquée par l'activité économique mais aussi par les appuis financiers accordés au Burundi par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Pour les trois années à venir, le financement du secteur privé par le secteur bancaire sera encouragé tout en assurant une croissance de la masse monétaire en conformité avec le niveau de l'activité économique afin d'éviter les effets inflationnistes. Ainsi, la croissance de la masse monétaire est projetée en moyenne à 10,2% pour la période allant de l'année fiscale 2022/23 à 2024/25.

Les crédits au secteur privé vont connaître un accroissement plus rapide que ceux accordés à l'Etat pour le financement du déficit budgétaire. Ainsi, leur augmentation est projetée à 11,2% en moyenne sur la période 2022/23-2024/25 contre 4,2% pour les créances nettes sur l'administration centrale. Au niveau des contreparties de la monnaie, la part des créances sur l'économie dans les crédits intérieurs a suivi une tendance haussière, soit de 42,3% en 2019/020, 46,9% en 2020/021 et elle est estimée à 52,7% en 2021/022. Cela montre que les crédits qui vont dans le secteur productif est en train d'augmenter au détriment de crédits de consommation (créances nettes sur l'Etat). Ainsi, la part des créances nettes sur l'Etat dans les crédits intérieurs a suivi une tendance baissière, passant de 57,7% en 2019/020, 53,1% en 2020/021 et elle est estimée à 47,3% en 2021/022. Les réserves internationales qui étaient de 191,7 Mrds de BIF en 2020/021 sont estimées à 596,7 Mrds de BIF en 2021/022 suite aux allocations en DTS et à la facilité du crédit rapide accordées au Burundi par le Fonds Monétaire International (FMI), équivalent respectivement à 1,2 mois et 3,5 mois d'importations.

## 2. Projections des ressources de l'Etat et Financements Extérieurs

### ❖ Evolution des ressources propres

Les recettes publiques continueraient à progresser suite non seulement à la croissance économique attendue mais également à la poursuite des réformes entreprises pour l'amélioration de la mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures. **Ainsi, les performances espérées au niveau des recettes seront en grande partie orientées aux investissements. Les recettes additionnelles passeraient de 380,5 Mrds en 2022/23 à 570,75 Mrds de BIF en 2024/25, soit une progression de 50%.**

Les recettes propres de l'Etat seront toujours tirées par les recettes fiscales. Elles représenteraient en moyenne de 90,2% des recettes propres. Les autres recettes proviendront des recettes non fiscales dans des proportions de 8,8% du total des recettes propres.

## ❖ Evolution des ressources extérieures

Le Gouvernement comble son déficit budgétaire à travers les financements extérieurs et intérieurs. Le financement extérieur est constitué par des dons projets ou/et appuis budgétaire sectoriels ainsi que des prêts nets contractés auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Pour la période de projection, les ressources extérieures vont alors passer de 5,6% du PIB en 2022/2023 à 5,2% du PIB en 2024/2025.

### 3. Les dépenses publiques

La politique de maîtrise de dépenses courantes en vue de dégager des marges budgétaires pour les dépenses d'investissements devrait se poursuivre et le système de contrôle des exonérations sera également renforcé sur la période. En ratio du PIB, les dépenses courantes enregistreraient une baisse de 1,1 point de pourcentage, passant de 14,8% à 13,7% sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 8,02% du PIB en 2022/023 à 10,0% du PIB en 2024/025, soit une augmentation de 2 point de pourcentage. Cela montre que le Gouvernement mettra un accent particulier à la réalisation des programmes d'investissements prioritaires qu'aux dépenses de fonctionnement.

Malgré les réformes déjà mise en œuvre pour augmenter les recettes publiques et maîtriser la croissance des dépenses, le solde global devrait demeurer déficitaire, toutefois avec une légère amélioration. Pour les trois prochaines années, il est projeté à -7,1% du PIB en 2022/23 et à -6,4% en 2024/25.

### 4. Principales hypothèses de formulation des budgets sectoriels

**Hypothèses sur l'environnement économique international:** Elles portent sur l'évolution des cours des principales matières premières ayant une incidence sur la position extérieure du Burundi notamment le café, le thé et le pétrole, etc.,.

Selon les prévisions du FMI, les cours des matières premières, tel que le pétrole, seront globalement orientés vers la hausse entre 2021-2024 tout en restant à un niveau plus bas par rapport à la période d'avant la crise sanitaire liée au COVID-19.

- Pour le pétrole, son cours a chuté jusqu'à 41,50 \$ US/baril en 2020 et remonterait progressivement pour atteindre 57,50 \$ US/baril en 2024 (les sources de données incluent : EIA, OPEP, ARC Energy et Marex Spectron). Cependant, ce niveau reste en deçà de celui projeté avant la crise du COVID-19.

**Hypothèses sur l'environnement économique national:** Elles portent sur les efforts qui sont déployés pour la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND2018-2027). A cet effet, le Gouvernement s'est fixé six (06) priorités dans les domaines suivants:

## 1°) L'agriculture et Elevage

Au Burundi, l'agriculture contribue à elle seule à hauteur de 39,6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'agro-industrie. C'est un secteur à faible productivité due à des problèmes d'ordre structurel et conjoncturel. Les rendements agricoles et d'élevage actuels restent inférieurs aux rendements potentiels. En vue de relancer la production agricole et d'atténuer le déficit alimentaire, le Gouvernement va poursuivre :

- son Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- le Programme National de Subvention des Engrais (PNSEB) ;
- le Programme de Subvention des Semences Sélectionnées ;
- la réorganisation de certaines cultures (café, thé, coton, riz) en filières et
- des réformes organisationnelles et Institutionnelles seront mises en œuvre.

Pour le secteur de l'élevage, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec les partenaires intervenant dans le domaine agricole, va continuer la mise en œuvre des programmes de repeuplement du cheptel bovin (PAIVA-B, PRODEMA, PPCDR) en faveur des populations rurales car les réformes menées dans ce domaine ont induit des changements positifs dans la promotion du secteur pastoral.

## 2°) La Santé Publique

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre rigoureuse des systèmes de contrôle du paludisme en vue d'une réduction de la morbidité et de la mortalité palustre et va continuer la politique visant à éliminer l'épidémie du sida avec « Zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès liés au sida » ; l'élimination de la tuberculose en vue d'une réduction de la morbidité et de la mortalité ; le contrôle de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; le contrôle des maladies chroniques non transmissibles ; la réduction de la malnutrition jusqu'aux seuils de l'OMS; le renforcement et la consolidation d'un système d'alerte précoce et des mécanismes cohérents et suffisamment rodés de prévention, de préparation, de riposte et/ou de réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique; l'existence d'un système de santé national suffisamment renforcé, dynamique et résilient en cas de chocs extérieurs; la collaboration intersectorielle effective pour la complémentarité et les synergies stratégiques et opérationnelles en faveur de la santé de la population et la protection des jeunes contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre.

### 3°) L'industrialisation

Les réformes entreprises visant notamment à promouvoir le développement industriel vont être poursuivies. Ces réformes portent sur: l'amélioration du climat des affaires, le développement du secteur privé, la protection de la propriété industrielle, l'encouragement à l'utilisation des TIC, la finalisation de la politique nationale d'industrialisation, les infrastructures d'appui à la production (énergie, transport, TICs, etc.), l'accès aux ressources financières, une politique fiscale favorable au développement industriel, la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDEs), le niveau technologique, la mise en place d'un cadre d'information, de recherche ou de gestion en matière d'industrialisation, la promotion des industries de transformation et la disponibilité des matières premières.

### 4°) L'Emploi des Jeunes et la Protection Sociale des vulnérables

Dans le secteur de l'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi et la création des observatoires locaux de l'emploi ont été mises en place et vont continuer. Des jeunes lauréats des humanités techniques et des universités bénéficient d'une formation en entrepreneuriat.

Au niveau de la protection sociale, le Gouvernement poursuit le renforcement des structures existantes de sécurité sociale à travers leur mutualisation notamment l'INSS, l'ONPR, le fonds d'appui à la protection sociale (FAPS), la Commission National de Protection Sociale (CNPS) et les agences de sécurité sociale privée (ex : SONAVI, SOLIS) en vue de promouvoir l'intégration de la culture de la prévention des risques sociaux. Aussi, le cadre légal et réglementaire dans le domaine de la gouvernance, le financement innovant de l'assurance, la rationalisation de la mutualisation des sociétés de sécurité sociale et la rationalisation et l'harmonisation des pensions sont à considérer.

### 5°) Les Infrastructures sociales et économiques

Les infrastructures d'appui aux secteurs productifs présentent un grand intérêt pour le Burundi en vue de créer les conditions favorables au développement socio-économique du pays. Le développement du secteur des infrastructures présente beaucoup de potentialités mais se heurte à plusieurs défis dont notamment: l'accroissement de l'offre énergétique, la réhabilitation et la construction des infrastructures.

A cet effet, les activités menant à la mise en place d'un réseau ferroviaire vont bientôt commencer. Des études ont été menées en vue du développement du transport par voie ferrée à travers l'interconnexion avec les réseaux ferroviaires des pays voisins connectés aux ports situés sur l'océan indien. Il s'agit d'un projet de chemin de fer Uvinza-Maragarazi-Musongati- Gitega (projet commun entre le Burundi et la Tanzanie).

### 6°) La paix et la Réconciliation

La coopération régionale et internationale reste incontournable pour permettre au Burundi de s'ouvrir et s'intégrer dans la communauté internationale et de tirer profit des avantages qui s'offrent dans l'ensemble des organisations notamment en matière de développement socioéconomique, de l'ouverture des frontières, de la lutte contre le trafic des êtres humains, etc.

Ainsi, les hypothèses sur lesquelles reposent les projections sont entre autres:

- la modernisation et la diversification de la production agricole, animale et halieutique;
- l'augmentation et l'amélioration de l'offre énergétique;
- l'amélioration de la qualité des ressources humaines par le renforcement de l'offre et l'accessibilité aux services d'éducation, de santé etc.

L'exercice Budgétaire 2022/2023 est ainsi dédié, **d'une part**, à la promotion de l'agriculture, considérée comme base du développement au Burundi avec objectif de redresser l'économie. Le sol fertile dont dispose le Burundi est un héritage divin que tout citoyen doit préserver et mettre en valeur pour promouvoir un développement durable du pays.

Dans ce cadre, les mesures prises au sein du Gouvernement Responsable et Laborieux selon le principe: « Toute bouche ait à manger et toute poche ait de l'argent », sont aussitôt mises en œuvre pour assurer les besoins fondamentaux. Il est évident que le secteur de l'agriculture soit à la base de l'économie burundaise car il emploie et fait vivre beaucoup de Burundais.

Dans le temps, il est important d'indiquer que l'agriculture était délaissée au profit des pauvres paysans qui ne pouvaient pas faire autrement et qui cultivaient la terre pour nourrir leur seule famille. A présent, le Gouvernement veut changer les choses en valorisant le secteur agricole. Pour ce faire, le Gouvernement va continuer sa politique de subventionner les engrais et à rénover l'ISABU en lui dotant des moyens nécessaires pour qu'il produise de meilleures semences sélectionnées et très productives et à faire des recherches sur de nouvelles semences pouvant s'acclimater à l'environnement burundais et produire beaucoup, que ce soit les fruits, les céréales ou les tubercules. L'objectif du Gouvernement est que l'agriculture satisfait la consommation intérieure et dégage un surplus à mettre sur le marché.

**Et d'autre part**, à la construction d'un chemin de fer reliant Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega. Le Burundi entretient une coopération fructueuse avec les pays de l'EAC, notamment dans le domaine du transport. En effet, du fait de son enclavement, le Burundi utilise le Corridor Central de Transport pour l'accès à la mer par le Port de Dar-Es-Salaam en Tanzanie. Ce Corridor Central de Transport (distant d'environ 1 500 km du Burundi) offre la possibilité d'atteindre le port de Dar-Es-Salaam par la route, par une combinaison multimodale route-rail ou lac-rail. Le Burundi utilise également le Corridor Nord de Transport (distant d'environ 2 100 km du Burundi) qui les relie au port de Mombassa au Kenya via l'Ouganda.

En vue d'assurer ce désenclavement, le Burundi et la Tanzanie sont engagés à construire un chemin de fer Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega reliant les deux pays pour une période de 4 ans. La part du Burundi pour la construction de ce chemin de fer est estimée à 1.441,9 million de dollars américains soit environ 2.903,9 milliards de francs burundais. L'avance de démarrage est estimée à 216,3 millions de dollars américains soit 435 milliards de francs burundais. Ainsi, une enveloppe conséquente d'un montant de plus 200 milliards de FBU sera allouée, au titre du budget 2022/2023, à la construction de ce chemin de fer (tronçon Maragarazi-Musongati-Gitega) pour compléter d'autres éventuelles sources de financement. La feuille de route de la construction de ce chemin de fer Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega a été adoptée par les ministres Tanzaniens et Burundais ayant les finances et les infrastructures dans leurs attributions.

Au niveau régional, les pays de l'EAC ont reconnu la nécessité de rationaliser le développement du transport ferroviaire et d'harmoniser les opérations de transport le long des principaux corridors de transport. A cet égard, un Plan Directeur Ferroviaire pour les pays de l'EAC a été adopté. Ce plan définit la stratégie de développement du secteur ferroviaire capable de répondre à la demande d'infrastructures et de services nécessaires pour stimuler les échanges, la croissance et favoriser l'intégration régionale et renforcer la coopération socio-économique.

**De ce qui précède**, les enveloppes allouées aux différents Ministères et Institutions sont présentées dans le tableau 1 annexé à la présente note de Cadrage Budgétaire 2022/2023. Ces enveloppes restent compatibles aux objectifs prioritaires du Gouvernement et aux défis du moment. **A cet effet, la plupart des enveloppes allouées aux différents ministères et institutions seront reconduits voir même diminués en vue de concentrer le gros du budget d'Investissement à l'agriculture et à la construction du chemin de fer.** Il sied de rappeler qu'en dehors de ces allocations budgétaires sur les ressources propres, les ministères et Institutions sont également dotés des allocations budgétaires sur les ressources externes (dons et prêts) pour le financement des Investissements.

Ainsi, sont aussi annexés à la présente note, le tableau à respecter pour l'établissement des propositions budgétaires et le calendrier budgétaire fixant la date limite de dépôt des propositions budgétaires au cabinet du ministre ayant les finances dans ses attributions ainsi que le calendrier des discussions et d'arbitrage budgétaires.

# ANNEXES

**TABEAU 1. PLAFOND DES DEPENSES BUDGETAIRES POUR LES MINISTRES ET INSTITUTIONS, EXERCICE 2022/2023**

	Crédit 2021/2022	Préy 2022/2023	Variation
<b>Présidence de la République</b>	<b>45 838 626 210</b>	<b>46 838 626 210</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Depenses Courantes</b>	<b>35 027 517 857</b>	<b>36 027 517 857</b>	<b>1 000 000 000</b>
Salaires et Traitements	9 825 968 784	9 825 968 784	0
Achats Biens et Services	3 703 973 282	3 703 973 282	0
Transferts courants	21 497 575 791	22 497 575 791	1 000 000 000
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>10 811 108 353</b>	<b>10 811 108 353</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	10 811 108 353	10 811 108 353	0
<b>Vice-Présidence</b>			
<b>Depenses Courantes</b>	<b>2 917 224 513</b>	<b>2 917 224 513</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	2 870 966 118	2 870 966 118	0
Achats Biens et Services	460 801 262	460 801 262	0
Transferts courants	716 237 280	716 237 280	0
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>1 693 927 576</b>	<b>1 693 927 576</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	46 258 395	46 258 395	0
<b>Premier Ministre</b>			
<b>Depenses Courantes</b>	<b>2 271 136 844</b>	<b>2 271 136 844</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	2 254 924 315	2 254 924 315	0
Achats Biens et Services	453 153 482	453 153 482	0
Transferts courants	992 461 147	992 461 147	0
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>809 309 686</b>	<b>809 309 686</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	16 212 529	16 212 529	0
<b>Secrétaire d'Etat</b>			
<b>Depenses Courantes</b>	<b>1 444 819 755</b>	<b>1 444 819 755</b>	<b>0</b>
	1 390 944 186	1 390 944 186	0

Salaires et Traitements	100 940 953	100 940 953	0
Achats Biens et Services	1 095 991 340	1 095 991 340	0
Transferts courants	194 011 893	194 011 893	0
<b>ressources d'Investissement</b>	<b>53 875 569</b>	<b>53 875 569</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	53 875 569	53 875 569	0
<b>Assemblée Nationale</b>			
<b>ressources Courantes</b>	<b>15 254 239 111</b>	<b>15 254 239 111</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	<b>14 658 863 305</b>	<b>14 658 863 305</b>	<b>0</b>
Achats Biens et Services	10 736 649 613	10 736 649 613	0
Transferts courants	3 667 586 775	3 667 586 775	0
<b>ressources d'Investissement</b>	<b>254 626 917</b>	<b>254 626 917</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	<b>595 375 806</b>	<b>595 375 806</b>	<b>0</b>
595 375 806	595 375 806	595 375 806	0
<b>Senat</b>			
<b>ressources Courantes</b>	<b>8 891 932 683</b>	<b>8 891 932 683</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	<b>8 670 482 683</b>	<b>8 670 482 683</b>	<b>0</b>
Achats Biens et Services	5 108 186 686	5 108 186 686	0
transferts courants	3 395 372 300	3 395 372 300	0
<b>ressources d'Investissement</b>	<b>166 923 697</b>	<b>166 923 697</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	<b>221 450 000</b>	<b>221 450 000</b>	<b>0</b>
221 450 000	221 450 000	221 450 000	0
<b>pour de comptes</b>			
<b>ressources Courantes</b>	<b>1 085 556 727</b>	<b>1 085 556 727</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	<b>1 085 556 727</b>	<b>1 085 556 727</b>	<b>0</b>
Achats Biens et Services	818 745 680	818 745 680	0
transferts courants	212 508 482	212 508 482	0
54 302 565	54 302 565	54 302 565	0
<b>Commission Electorale Nationale</b>			
<b>ressources Courantes</b>	<b>14 937 514 043</b>	<b>14 937 514 043</b>	<b>0</b>
transferts courants	<b>14 937 514 043</b>	<b>14 937 514 043</b>	<b>0</b>
14 937 514 043	14 937 514 043	14 937 514 043	0
0	0	0	0

<b>Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Solidarité Publique</b>	<b>187 169 919 660</b>	<b>192 169 919 660</b>	<b>5 000 000 000</b>
<b>Depenses Courantes</b>	<b>93 104 314 566</b>	<b>93 104 314 566</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	46 377 083 521	46 377 083 521	0
Achats Biens et Services	38 482 661 179	38 482 661 179	0
Transferts courants	8 244 569 866	8 244 569 866	0
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>94 065 605 094</b>	<b>99 065 605 094</b>	<b>5 000 000 000</b>
Equipement sur ressources propres	94 065 605 094	99 065 605 094	5 000 000 000
<b>Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement</b>	<b>28 800 375 890</b>	<b>30 800 375 890</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>Depenses Courantes</b>	<b>28 306 511 752</b>	<b>30 306 511 752</b>	<b>2 000 000 000</b>
Salaires et Traitements	839 504 401	839 504 401	0
Achats Biens et Services	1 667 747 954	3 667 747 954	2 000 000 000
Transferts courants	25 799 259 397	25 799 259 397	0
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>493 864 138</b>	<b>493 864 138</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	493 864 138	493 864 138	0
<b>Ministère de la Défense Nationale et des Armées Combattants</b>	<b>135 077 327 516</b>	<b>235 077 327 516</b>	<b>100 000 000 000</b>
<b>Depenses Courantes</b>	<b>125 837 223 617</b>	<b>125 837 223 617</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	74 344 396 837	74 344 396 837	0
Achats Biens et Services	41 776 877 684	41 776 877 684	0
Transferts courants	9 715 949 096	9 715 949 096	0
<b>Depenses d'Investissement</b>	<b>9 240 103 899</b>	<b>109 240 103 899</b>	<b>100 000 000 000</b>
Equipement sur ressources propres	9 240 103 899	109 240 103 899	100 000 000 000
<b>Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération Economique</b>	<b>165 492 109 386</b>	<b>164 992 109 386</b>	<b>500 000 000</b>
<b>Depenses Courantes</b>	<b>113 827 106 771</b>	<b>113 327 106 771</b>	<b>500 000 000</b>
Salaires et Traitements	37 676 437 420	37 676 437 420	0
Achats Biens et Services	3 034 671 453	3 034 671 453	0

Transferts courants	73 115 997 898	72 615 997 898	500 000 000
<b>Despenses d'Investissement</b>	<b>51 665 002 615</b>	<b>51 665 002 615</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	51 665 002 615	51 665 002 615	0
<b>Ministère de la Justice</b>	<b>25 755 766 006</b>	<b>25 755 766 006</b>	<b>0</b>
<b>Despenses Courantes</b>	<b>23 043 666 006</b>	<b>23 043 666 006</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	11 901 669 695	11 901 669 695	0
Achats Biens et Services	3 270 599 554	3 270 599 554	0
Transferts courants	7 871 396 757	7 871 396 757	0
<b>Despenses d'Investissement</b>	<b>2 712 100 000</b>	<b>2 712 100 000</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	2 712 100 000	2 712 100 000	0
<b>Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi</b>	<b>6 658 427 997</b>	<b>6 658 427 997</b>	<b>0</b>
<b>Despenses Courantes</b>	<b>6 106 035 188</b>	<b>6 106 035 188</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	2 918 941 535	2 918 941 535	0
Achats Biens et Services	192 354 583	192 354 583	0
Transferts courants	2 994 739 070	2 994 739 070	0
<b>Despenses d'Investissement</b>	<b>552 392 809</b>	<b>552 392 809</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	552 392 809	552 392 809	0
<b>Ministère des Affaires de la Communauté Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</b>	<b>22 709 179 779</b>	<b>23 709 179 779</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Despenses Courantes</b>	<b>22 600 334 119</b>	<b>23 600 334 119</b>	<b>1 000 000 000</b>
Salaires et Traitements	1 144 649 031	1 144 649 031	0
Achats Biens et Services	1 281 362 253	2 281 362 253	1 000 000 000
Transferts courants	20 174 322 835	20 174 322 835	0
<b>Despenses d'Investissement</b>	<b>108 845 660</b>	<b>108 845 660</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	108 845 660	108 845 660	0





<b>Depenses Courantes</b>	<b>13 362 764 027</b>	<b>13 362 764 027</b>	<b>0</b>
Salaires et Traitements	1 065 339 969	1 065 339 969	0
Achats Biens et Services	6 678 554 752	6 678 554 752	0
Transferts courants	5 618 869 306	5 618 869 306	0
<b>Investissement</b>	<b>18 194 798 890</b>	<b>218 194 798 890</b>	<b>200 000 000 000</b>
Equipement sur ressources propres	18 194 798 890	218 194 798 890	200 000 000 000
<b>Institution Ombudsman</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>0</b>
Depenses Courantes	1 620 188 198	1 620 188 198	0
Transferts courants	1 620 188 198	1 620 188 198	0
<b>Cour Suprême et Parquet Général de la République</b>	<b>2 716 506 156</b>	<b>2 716 506 156</b>	<b>0</b>
Depenses Courantes	2 523 306 156	2 523 306 156	0
Salaires et Traitements	1 539 032 498	1 539 032 498	0
Achats Biens et Services	781 273 658	781 273 658	0
Transferts courants	203 000 000	203 000 000	0
<b>Investissement</b>	<b>193 200 000</b>	<b>193 200 000</b>	<b>0</b>
Equipement sur ressources propres	193 200 000	193 200 000	0
<b>Constitutionnelle</b>	<b>424 450 000</b>	<b>424 450 000</b>	<b>0</b>
Depenses Courantes	424 450 000	424 450 000	0
Transferts courants	424 450 000	424 450 000	0
<b>Centre d'Excellence pour l'Education Nationale/Campagne de Moralisation de la Fonction Publique (CEEP-CAMOSO)</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>0</b>
Investissement	3 000 000 000	3 000 000 000	0
Equipement sur ressources propres	3 000 000 000	3 000 000 000	0
	<b>1 285 647 113 413</b>	<b>1 646 147 113 413</b>	<b>360 500 000 000</b>

	CREDIT 2021/2022	CREDIT PRVISIONNEL 2022/2023	VARIATION
<b>AL (hors service de la dette et charges municipales)</b>	<b>1 265 647 113 413</b>	<b>1 323 866 880 630</b>	<b>389 500 000 000</b>
<b>Charges Courantes</b>	<b>976 223 148 943</b>	<b>981 723 148 943</b>	<b>5 500 000 000</b>
des et Traitements	499 727 133 582	501 727 133 582	2 000 000 000
et Services	129 549 531 871	132 549 531 871	3 000 000 000
des et Subventions	346 946 483 490	347 446 483 490	500 000 000
<b>Charges d'Investissement</b>	<b>289 423 964 470</b>	<b>664 423 964 470</b>	<b>375 000 000 000</b>
des Sur Ressources propres	289 423 964 470	664 423 964 470	375 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 647 113 413</b>	<b>1 646 147 113 413</b>	<b>380 500 000 000</b>

TABLEAU 2. FORMAT DU TABLEAU PREVISIONS BUDGETAIRES SECTORIELLES 2022/2023

NATURE DE LA DEPENSE	BUDGET N	BUDGET CADRE	BUDGET DEMANDE	ECART (BUDGET DEMANDE MOINS BUDGET N)	OBSERVATIONS	NUMERO DE PRIORISATION
001 CABINET						
SALAIRES ET TRAITEMENTS						
BIENS ET SERVICES						
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS						
INVESTISSEMENTS						
CABINET						
002 DIRECTION XX						

	SALAIRES ET TRAITEMENTS						
	BIENS ET SERVICES						
	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS						
	INVESTISSEMENTS						
<b>PN 002</b>							
	<b>003 etc</b>						

**TABLEAU 3. CALENDRIER DE PREPARATION DU BUDGET 2022/2023**

Mois	Activités
1er-Décembre	Elaboration de la lettre de cadrage macroéconomique et sa transmission pour programmation à l'une des séances du Conseil des Ministres
février 2022	Date limite de dépôts des propositions budgétaires au Cabinet du Ministre en charge des Finances
03 au 08 février 2022	Les discussions budgétaires avec les Ministères Sectoriels
10 au 11 février 2022	Arbitrage budgétaire du Ministre en charge des Finances avec les Ministres sectoriels
14 au 18 février 2022	Avant-projet de Loi de Finances 2022/2023 consolidé et transmis au Cabinet du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique
février 2022	Projet de Loi de finances initiale 2022/2023 transmis au Conseil des Ministres
mars 2022	Projet de Loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023 transmis à l'Assemblée Nationale
11-mai 2022	Loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023 adoptée par le Parlement
22	Promulgation de la Loi de Finances par le Président de la République

**TABLEAU 4. CALENDRIER DE DISCUSSIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022/2023**

Heures et Salles : Tous les jours à 8 heures précises, Grande Salle & Salle de Réunion N°109 du Ministère en charge des Finances

	Heures	Ministères & Institutions
le 03/02/2022	8h00-10h00	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
	8h00-10h00	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
	10h00-12h00	Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
	10h00-12h00	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
	15h00-17h00	Ministère de la Justice Cour Suprême et Parquet Général de la République Cour Constitutionnelle
	15h00-17h00	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux
	8h00-10h00	Présidence de la République Secrétariat Général de l'Etat Vice-Présidence
	10h00-12h00	Primature
	10h00-12h00	Sénat
	le 04/02/2022	

e 07/02/2022	8h00-10h00	Assemblée Nationale Cour des Comptes
	8h00-10h00	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines
	10h00-12h00	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
	10h00-12h00	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
	15h00-17h00	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
	15h00-17h00	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
e 08/02/2022	8h00-10h00	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement
	8h00-10h00	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
	10h00-12h00	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
	10h00-12h00	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme
	15h00-17h00	Institution Ombudsman Centre d'Excellence pour l'Education Patriotique
	15h00-17h00	OBR (Recettes)

**TABEAU 5. CALENDRIER D'ARBITRAGE BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2022/2023**

Dates	Heures	Ministères & Institutions
Vendredi, le 10/02/2022	15h00-15h10	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
	15h10-15h20	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
	15h20-15h30	Ministère des Affaires de la Communauté EST Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
	15h30-15h40	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
	15h40-15h50	Ministère de la Justice; Cour Suprême et Parquet Général de la République ; Cour Constitutionnelle
	15h50-16h00	Présidence de la République, Secrétariat Général de l'Etat
	16h00-16h10	Vice-Présidence Primaire
	16h10-16h20	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement
	16h20-16h30	Assemblée Nationale, Cour des Comptes
	16h30-16h40	Sénat, Institution Ombudsman
	16h40-16h50	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
	16h50-17h00	OBR (Recettes)
	17h00-17h10	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

	17h10-17h20	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
	17h20-17h30	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
Vendredi, le 11/02/2022	9h00-9h10	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
	9h10-9h20	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
	9h20-9h30	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux
	9h30-9h40	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme
	9h40-9h50	Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines



## **NOTE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2022/2023**

La présente note de cadrage budgétaire est préparée en application de la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques, précisément en son article 30, et conformément aux dispositions du Décret n°100/100 du 03 juin 2008 portant contenu de la lettre de cadrage et du calendrier de préparation des projets de Loi de Finances, spécialement en son article 8, et du Calendrier de Préparation des Projets de Loi de Finances détaillé dans le Décret n°100/205 du 24 juillet 2012 portant sur la Gouvernance Budgétaire, précisément en son chapitre II. **Après la validation des plafonds des dépenses sectorielles par le Conseil des Ministres, chaque ministre sectoriel sera invité à entreprendre les travaux de préparation du projet de budget pour l'exercice 2022/2023 conformément au calendrier en annexe à la présente.**

Cette préparation des propositions budgétaires sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques visant la construction d'un système transparent et performant de gestion des finances publiques qui s'appuie sur les normes et bonnes pratiques existantes.

La présente note de cadrage budgétaire s'inspire des priorités du Gouvernement inscrites dans le Plan National de Développement qui est l'outil principal de la planification et d'orientation budgétaire, en intégrant et programmant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. A cet effet, d'importantes innovations ont été introduites par le Gouvernement notamment dans la gestion économique et financière. Le Gouvernement entend également faire du budget un véritable instrument d'opérationnalisation de sa politique de développement. C'est ainsi que les présentes enveloppes budgétaires visent un meilleur alignement avec les priorités du Gouvernement telles que retracées dans le Plan National de Développement (PND\_2018-2027).

### **1. Le contexte macroéconomique national**

Jusqu'à l'apparition de la pandémie du coronavirus en mars 2020, l'économie burundaise continuait de croître de manière robuste dénotant ainsi sa résilience face aux chocs. La croissance économique qui était estimée à 4,5% en 2019 s'est repliée à 0,5% en 2020 en grande partie sous l'effet de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus. En 2021, il est attendu une reprise de l'activité avec un taux de croissance de 3,1% et elle est projetée à 4,6% en 2022.

La reprise attendue en 2021 s'expliquerait par la croissance de tous les trois secteurs du compte de production. Le secteur primaire augmenterait de 3,0%, soit une croissance moyenne de 4,8% sur la période 2022-2024. Le secteur secondaire s'établirait en moyenne à 5,6% entre 2022-2024 contre une estimation de 1,8% entre 2019-2021 et pour le secteur tertiaire, sa croissance serait en moyenne presque au même rythme que le taux de croissance réel du PIB, soit respectivement 5,3% contre 5,2% sur la période du cadrage contre seulement 2,4% estimé entre 2019-2021, grâce principalement à la suppression des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19, lesquelles mesures perturbaient les chaînes d'approvisionnement ou cheminement et limitaient les voyages internationaux des personnes.

Le taux d'inflation est en moyenne de 5,4% sur la période de 2019-2021, ce qui dénote une maîtrise des pressions inflationnistes. Cependant, il est à souligner que depuis 2020, le taux d'inflation affiche une tendance haussière, passant de -0,8% en 2019 à 7,5% en 2020 et il est estimé à 8,0% en 2021.

Au niveau des recettes, la politique de mobilisation des recettes s'est articulée autour principalement de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Ainsi, des progrès ont été enregistrés au cours de la période 2019/20-2020/21 et devrait se poursuivre en 2021/22. Les recettes hors recettes COVID-19 sont passées de 1031,7 en 2019/20 à 1150,2 Mrds de BIF en 2020/21, soit une hausse de 11,5%. Selon les prévisions récentes de l'OBR, les recettes publiques sont prévues à hauteur de 1248,9 Mrds de BIF, soit 8,6% de plus que celles collectées l'exercice précédent.

A propos des dépenses publiques, le Gouvernement reste engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais aussi une rationalisation des dépenses publiques, et ce dans le cadre d'un programme d'actions général d'amélioration de la gestion publique.

Les dépenses courantes sont estimées à 15,3% du PIB en 2021/22 et sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (17,0%) suite à une politique de priorisation et de prudence mise en place en vue de rehausser les dépenses d'investissement et d'autres dépenses en capital des secteurs porteurs de croissance économique.

Les dépenses en capital (sur ressources internes et externes) ont enregistré une augmentation remarquable de 16,6%, s'établissant à 449,2 Mrds de BIF en 2019/20 et à 523,6 Mrds en 2020/21. En ratio du PIB, ces dépenses ont enregistré une augmentation de 0,7 points de pourcentage, passant de 7,2% à 7,9% sur la même période. En 2021/22, les dépenses en capital sont estimées à 9,0% du PIB, soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant du déficit budgétaire base caisse, il a connu une diminution pour les deux dernières années, passant de 8,3% du PIB en 2019/20 à 8,0% du PIB en 2020/21. Il est estimé à 7,2% du PIB en 2021/22.

Ainsi, en dépit d'une nette amélioration en termes nominaux, le besoin de financement de la balance courante est demeuré élevé sur la période 2019/20-2020/21. En effet, le solde de la balance courante est passé respectivement de -755,8 Mrds à -578,0 Mrds de BIF, mais le déficit moyen s'est établi à 10,4% du PIB sur la même période.

Malgré un assouplissement des conditions de transport international et d'un environnement international, les estimations pour l'exercice 2021/2022, le déficit de la balance courante s'établirait à 11,0% du PIB contre 8,7% du PIB l'exercice précédent, soit une dégradation de 2,3 point de pourcentage. Certes, ce déficit sera financé majoritairement par les engagements extérieurs essentiellement les tirages sur prêts extérieurs de l'administration publique, les crédits commerciaux et les avoirs de réserve de la Banque Centrale.

Les exportations sont projetées à hauteur de 461,5 en 2022/23, 483,6 en 2023/24 et 666,1 Mrds de BIF en 2024/25 alors que les importations augmenteraient d'une façon spectaculaire, soit un montant de 2000,1 en 2022/23, 2206,0 en 2023/24 et de 2469,2 Mrds de BIF en 2024/25. En effet, entre

2022/23-2024/25, la balance de paiement enregistrerait un gap de financement de -6,1% du PIB en 2022/23 et de -7,7% du PIB en 2024/25.

Dans l'objectif ultime de stabiliser les prix, la politique monétaire a consisté à adapter l'évolution de la masse monétaire au même rythme que l'activité économique. Ainsi, le rythme de croissance de la masse monétaire a été régulièrement ramené à la hausse pour se conformer à l'évolution de l'économie.

Sur les trois dernières années, la masse monétaire a connu une progression, soit de 2401,6 Mrds de BIF en 2019/020, 3096,1 Mrds de BIF en 2020/021 et elle est estimée à 3360,2 Mrds de BIF en 2021/022. La variation annuelle est expliquée par l'activité économique mais aussi par les appuis financiers accordés au Burundi par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Pour les trois années à venir, le financement du secteur privé par le secteur bancaire sera encouragé tout en assurant une croissance de la masse monétaire en conformité avec le niveau de l'activité économique afin d'éviter les effets inflationnistes. Ainsi, la croissance de la masse monétaire est projetée en moyenne à 10,2% pour la période allant de l'année fiscale 2022/23 à 2024/25.

Les crédits au secteur privé vont connaître un accroissement plus rapide que ceux accordés à l'Etat pour le financement du déficit budgétaire. Ainsi, leur augmentation est projetée à 11,2% en moyenne sur la période 2022/23-2024/25 contre 4,2% pour les créances nettes sur l'administration centrale. Au niveau des contreparties de la monnaie, la part des créances sur l'économie dans les crédits intérieurs a suivi une tendance haussière, soit de 42,3% en 2019/020, 46,9% en 2020/021 et elle est estimée à 52,7% en 2021/022. Cela montre que les crédits qui vont dans le secteur productif est en train d'augmenter au détriment de crédits de consommation (créances nettes sur l'Etat). Ainsi, la part des créances nettes sur l'Etat dans les crédits intérieurs a suivi une tendance baissière, passant de 57,7% en 2019/020, 53,1% en 2020/021 et elle est estimée à 47,3% en 2021/022. Les réserves internationales qui étaient de 191,7 Mrds de BIF en 2020/021 sont estimées à 596,7 Mrds de BIF en 2021/022 suite aux allocations en DTS et à la facilité du crédit rapide accordées au Burundi par le Fonds Monétaire International (FMI), équivalent respectivement à 1,2 mois et 3,5 mois d'importations.

## 2. Projections des ressources de l'Etat et Financements Extérieurs

### ❖ Evolution des ressources propres

Les recettes publiques continueraient à progresser suite non seulement à la croissance économique attendue mais également à la poursuite des réformes entreprises pour l'amélioration de la mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures. **Ainsi, les performances espérées au niveau des recettes seront en grande partie orientées aux investissements. Les recettes additionnelles passeraient de 380,5 Mrds en 2022/23 à 570,75 Mrds de BIF en 2024/25, soit une progression de 50%.**

Les recettes propres de l'Etat seront toujours tirées par les recettes fiscales. Elles représenteraient en moyenne de 90,2% des recettes propres. Les autres recettes proviendront des recettes non fiscales dans des proportions de 8,8% du total des recettes propres.

## ❖ Evolution des ressources extérieures

Le Gouvernement comble son déficit budgétaire à travers les financements extérieurs et intérieurs. Le financement extérieur est constitué par des dons projets ou/et appuis budgétaire sectoriels ainsi que des prêts nets contractés auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Pour la période de projection, les ressources extérieures vont alors passer de 5,6% du PIB en 2022/2023 à 5,2% du PIB en 2024/2025.

### 3. Les dépenses publiques

La politique de maîtrise de dépenses courantes en vue de dégager des marges budgétaires pour les dépenses d'investissements devrait se poursuivre et le système de contrôle des exonérations sera également renforcé sur la période. En ratio du PIB, les dépenses courantes enregistreraient une baisse de 1,1 point de pourcentage, passant de 14,8% à 13,7% sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 8,02% du PIB en 2022/023 à 10,0% du PIB en 2024/025, soit une augmentation de 2 point de pourcentage. Cela montre que le Gouvernement mettra un accent particulier à la réalisation des programmes d'investissements prioritaires qu'aux dépenses de fonctionnement.

Malgré les réformes déjà mise en œuvre pour augmenter les recettes publiques et maîtriser la croissance des dépenses, le solde global devrait demeurer déficitaire, toutefois avec une légère amélioration. Pour les trois prochaines années, il est projeté à -7,1% du PIB en 2022/23 et à -6,4% en 2024/25.

### 4. Principales hypothèses de formulation des budgets sectoriels

**Hypothèses sur l'environnement économique international:** Elles portent sur l'évolution des cours des principales matières premières ayant une incidence sur la position extérieure du Burundi notamment le café, le thé et le pétrole, etc...

Selon les prévisions du FMI, les cours des matières premières, tel que le pétrole, seront globalement orientés vers la hausse entre 2021-2024 tout en restant à un niveau plus bas par rapport à la période d'avant la crise sanitaire liée au COVID-19.

- Pour le pétrole, son cours a chuté jusqu'à 41,50 \$ US/baril en 2020 et remonterait progressivement pour atteindre 57,50 \$ US/baril en 2024 (les sources de données incluent : EIA, OPEP, ARC Energy et Marex Spectron). Cependant, ce niveau reste en deçà de celui projeté avant la crise du COVID-19.

**Hypothèses sur l'environnement économique national:** Elles portent sur les efforts qui sont déployés pour la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND2018-2027). A cet effet, le Gouvernement s'est fixé six (06) priorités dans les domaines suivants:

## 1°) L'agriculture et Elevage

Au Burundi, l'agriculture contribue à elle seule à hauteur de 39,6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'agro-industrie. C'est un secteur à faible productivité due à des problèmes d'ordre structurel et conjoncturel. Les rendements agricoles et d'élevage actuels restent inférieurs aux rendements potentiels. En vue de relancer la production agricole et d'atténuer le déficit alimentaire, le Gouvernement va poursuivre :

- son Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- le Programme National de Subvention des Engrais (PNSEB) ;
- le Programme de Subvention des Semences Sélectionnées ;
- la réorganisation de certaines cultures (café, thé, coton, riz) en filières et
- des réformes organisationnelles et institutionnelles seront mises en œuvre.

Pour le secteur de l'élevage, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec les partenaires intervenant dans le domaine agricole, va continuer la mise en œuvre des programmes de repeuplement du cheptel bovin (PAIVA-B, PRODEMA, PPCDR) en faveur des populations rurales car les réformes menées dans ce domaine ont induit des changements positifs dans la promotion du secteur pastoral.

## 2°) La Santé Publique

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre rigoureuse des systèmes de contrôle du paludisme en vue d'une réduction de la morbidité et de la mortalité palustre et va continuer la politique visant à éliminer l'épidémie du sida avec « Zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida » ; l'élimination de la tuberculose en vue d'une réduction de la morbidité et de la mortalité ; le contrôle de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; le contrôle des maladies chroniques non transmissibles ; la réduction de la malnutrition jusqu'aux seuils de l'OMS; le renforcement et la consolidation d'un système d'alerte précoce et des mécanismes cohérents et suffisamment rodés de prévention, de préparation, de riposte et/ou de réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique; l'existence d'un système de santé national suffisamment renforcé, dynamique et résilient en cas de chocs extérieurs; la collaboration intersectorielle effective pour la complémentarité et les synergies stratégiques et opérationnelles en faveur de la santé de la population et la protection des jeunes contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre.

### 3°) L'industrialisation

Les réformes entreprises visant notamment à promouvoir le développement industriel vont être poursuivies. Ces réformes portent sur: l'amélioration du climat des affaires, le développement du secteur privé, la protection de la propriété industrielle, l'encouragement à l'utilisation des TIC, la finalisation de la politique nationale d'industrialisation, les infrastructures d'appui à la production (énergie, transport, TICs, etc.), l'accès aux ressources financières, une politique fiscale favorable au développement industriel, la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDEs), le niveau technologique, la mise en place d'un cadre d'information, de recherche ou de gestion en matière d'industrialisation, la promotion des industries de transformation et la disponibilité des matières premières.

### 4°) L'Emploi des Jeunes et la Protection Sociale des vulnérables

Dans le secteur de l'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi et la création des observatoires locaux de l'emploi ont été mises en place et vont continuer. Des jeunes lauréats des humanités techniques et des universités bénéficient d'une formation en entrepreneuriat.

Au niveau de la protection sociale, le Gouvernement poursuit le renforcement des structures existantes de sécurité sociale à travers leur mutualisation notamment l'INSS, l'ONPR, le fonds d'appui à la protection sociale (FAPS), la Commission National de Protection Sociale (CNPS) et les agences de sécurité sociale privée (ex : SONAVI, SOLIS) en vue de promouvoir l'intégration de la culture de la prévention des risques sociaux. Aussi, le cadre légal et réglementaire dans le domaine de la gouvernance, le financement innovant de l'assurance, la rationalisation de la mutualisation des sociétés de sécurité sociale et la rationalisation et l'harmonisation des pensions sont à considérer.

### 5°) Les infrastructures sociales et économiques

Les infrastructures d'appui aux secteurs productifs présentent un grand intérêt pour le Burundi en vue de créer les conditions favorables au développement socio-économique du pays. Le développement du secteur des infrastructures présente beaucoup de potentialités mais se heurte à plusieurs défis dont notamment: l'accroissement de l'offre énergétique, la réhabilitation et la construction des infrastructures.

A cet effet, les activités menant à la mise en place d'un réseau ferroviaire vont bientôt commencer. Des études ont été menées en vue du développement du transport par voie ferrée à travers l'interconnexion avec les réseaux ferroviaires des pays voisins connectés aux ports situés sur l'océan indien. Il s'agit d'un projet de chemin de fer Uvinza-Maragarazi-Musongati- Gitega (projet commun entre le Burundi et la Tanzanie).

### 6°) La paix et la Réconciliation

La coopération régionale et internationale reste incontournable pour permettre au Burundi de s'ouvrir et s'intégrer dans la communauté internationale et de tirer profit des avantages qui s'offrent dans l'ensemble des organisations notamment en matière de développement socioéconomique, de l'ouverture des frontières, de la lutte contre le trafic des êtres humains, etc.

Ainsi, les hypothèses sur lesquelles reposent les projections sont entre autres:

- la modernisation et la diversification de la production agricole, animale et halieutique;
- l'augmentation et l'amélioration de l'offre énergétique;
- l'amélioration de la qualité des ressources humaines par le renforcement de l'offre et l'accessibilité aux services d'éducation, de santé etc.

L'exercice Budgétaire 2022/2023 est ainsi dédié, **d'une part**, à la promotion de l'agriculture, considérée comme base du développement au Burundi avec objectif de redresser l'économie. Le sol fertile dont dispose le Burundi est un héritage divin que tout citoyen doit préserver et mettre en valeur pour promouvoir un développement durable du pays.

Dans ce cadre, les mesures prises au sein du Gouvernement Responsable et Laborieux selon le principe: « Toute bouche ait à manger et toute poche ait de l'argent », sont aussitôt mises en œuvre pour assurer les besoins fondamentaux. Il est évident que le secteur de l'agriculture soit à la base de l'économie burundaise car il emploie et fait vivre beaucoup de Burundais.

Dans le temps, il est important d'indiquer que l'agriculture était délaissée au profit des pauvres paysans qui ne pouvaient pas faire autrement et qui cultivaient la terre pour nourrir leur seule famille. A présent, le Gouvernement veut changer les choses en valorisant le secteur agricole. Pour ce faire, le Gouvernement va continuer sa politique de subventionner les engrais et à rénover l'ISABU en lui dotant des moyens nécessaires pour qu'il produise de meilleures semences sélectionnées et très productives et à faire des recherches sur de nouvelles semences pouvant s'acclimater à l'environnement burundais et produire beaucoup, que ce soit les fruits, les céréales ou les tubercules. L'objectif du Gouvernement est que l'agriculture satisfait la consommation intérieure et dégage un surplus à mettre sur le marché.

**Et d'autre part**, à la construction d'un chemin de fer reliant Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega. Le Burundi entretient une coopération fructueuse avec les pays de l'EAC, notamment dans le domaine du transport. En effet, du fait de son enclavement, le Burundi utilise le Corridor Central de Transport pour l'accès à la mer par le Port de Dar-Es-Salaam en Tanzanie. Ce Corridor Central de Transport (distant d'environ 1 500 km du Burundi) offre la possibilité d'atteindre le port de Dar-Es-Salaam par la route, par une combinaison multimodale route-rail ou lac-rail. Le Burundi utilise également le Corridor Nord de Transport (distant d'environ 2 100 km du Burundi) qui les relie au port de Mombassa au Kenya via l'Ouganda.

En vue d'assurer ce désenclavement, le Burundi et la Tanzanie sont engagés à construire un chemin de fer Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega reliant les deux pays pour une période de 4 ans. La part du Burundi pour la construction de ce chemin de fer est estimée à 1.441,9 million de dollars américains soit environ 2.903,9 milliards de francs burundais. L'avance de démarrage est estimée à 216,3 millions de dollars américains soit 435 milliards de francs burundais. Ainsi, une enveloppe conséquente d'un montant de plus 200 milliards de FBU sera allouée, au titre du budget 2022/2023, à la construction de ce chemin de fer (tronçon Maragarazi-Musongati-Gitega) pour compléter d'autres éventuelles sources de financement. La feuille de route de la construction de ce chemin de fer Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega a été adoptée par les ministres Tanzaniens et Burundais ayant les finances et les infrastructures dans leurs attributions.

Au niveau régional, les pays de l'EAC ont reconnu la nécessité de rationaliser le développement du transport ferroviaire et d'harmoniser les opérations de transport le long des principaux corridors de transport. A cet égard, un Plan Directeur Ferroviaire pour les pays de l'EAC a été adopté. Ce plan définit la stratégie de développement du secteur ferroviaire capable de répondre à la demande d'infrastructures et de services nécessaires pour stimuler les échanges, la croissance et favoriser l'intégration régionale et renforcer la coopération socio-économique.

**De ce qui précède, les enveloppes allouées aux différents Ministères et Institutions sont présentées dans le tableau 1 annexé à la présente note de Cadrage Budgétaire 2022/2023. Ces enveloppes restent compatibles aux objectifs prioritaires du Gouvernement et aux défis du moment. A cet effet, la plupart des enveloppes allouées aux différents ministères et institutions seront reconduits voir même diminués en vue de concentrer le gros du budget d'investissement à l'agriculture et à la construction du chemin de fer. Il sied de rappeler qu'en dehors de ces allocations budgétaires sur les ressources propres, les ministères et institutions sont également dotés des allocations budgétaires sur les ressources externes (dons et prêts) pour le financement des investissements.**

Ainsi, sont aussi annexés à la présente note, le tableau à respecter pour l'établissement des propositions budgétaires et le calendrier budgétaire fixant la date limite de dépôt des propositions budgétaires au cabinet du ministre ayant les finances dans ses attributions ainsi que le calendrier des discussions et d'arbitrage budgétaires.

# ANNEXES

**TABEAU 1. PLAFOND DES DEPENSES BUDGETAIRES POUR LES MINISTRES ET INSTITUTIONS, EXERCICE 2022/2023**

	Crédit 2021/2022	Prév 2022/2023	Variation
<b>01-Présidence de la République</b>	<b>45 838 626 210</b>	<b>46 838 626 210</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>35 027 517 857</b>	<b>36 027 517 857</b>	<b>1 000 000 000</b>
01 - Salaires et Traitements	9 825 968 784	9 825 968 784	0
02 - Achats Biens et Services	3 703 973 282	3 703 973 282	0
03 -Transferts courants	21 497 575 791	22 497 575 791	1 000 000 000
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>10 811 108 353</b>	<b>10 811 108 353</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	10 811 108 353	10 811 108 353	0
<b>02-Vice-Présidence</b>	<b>2 917 224 513</b>	<b>2 917 224 513</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>2 870 966 118</b>	<b>2 870 966 118</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	460 801 262	460 801 262	0
02 - Achats Biens et Services	716 237 280	716 237 280	0
03 -Transferts courants	1 693 927 576	1 693 927 576	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>46 258 395</b>	<b>46 258 395</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	46 258 395	46 258 395	0
<b>03-Premier Ministre</b>	<b>2 271 136 844</b>	<b>2 271 136 844</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>2 254 924 315</b>	<b>2 254 924 315</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	453 153 482	453 153 482	0
02 - Achats Biens et Services	992 461 147	992 461 147	0
03 -Transferts courants	809 309 686	809 309 686	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>16 212 529</b>	<b>16 212 529</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	16 212 529	16 212 529	0
<b>4-Secrétariat Général de l'Etat</b>	<b>1 444 819 755</b>	<b>1 444 819 755</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>1 390 944 186</b>	<b>1 390 944 186</b>	<b>0</b>

01 - Salaires et Traitements	100 940 953	100 940 953	0
02 - Achats Biens et Services	1 095 991 340	1 095 991 340	0
03 - Transferts courants	194 011 893	194 011 893	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>53 875 569</b>	<b>53 875 569</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	53 875 569	53 875 569	0
<b>05-Assemblée Nationale</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>15 254 239 111</b>	<b>15 254 239 111</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	14 658 863 305	14 658 863 305	0
02 - Achats Biens et Services	10 736 649 613	10 736 649 613	0
03 - Transferts courants	3 667 586 775	3 667 586 775	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>254 626 917</b>	<b>254 626 917</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	595 375 806	595 375 806	0
	595 375 806	595 375 806	0
<b>06-Senat</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>8 891 932 683</b>	<b>8 891 932 683</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	8 670 482 683	8 670 482 683	0
02 - Achats Biens et Services	5 108 186 686	5 108 186 686	0
03 - Transferts courants	3 395 372 300	3 395 372 300	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>166 923 697</b>	<b>166 923 697</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	221 450 000	221 450 000	0
	221 450 000	221 450 000	0
<b>07-Cour de comptes</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>1 085 556 727</b>	<b>1 085 556 727</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	1 085 556 727	1 085 556 727	0
02 - Achats Biens et Services	818 745 680	818 745 680	0
03 - Transferts courants	212 508 482	212 508 482	0
	54 302 565	54 302 565	0
<b>08-Commission Electorale Nationale Indépendante</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>14 937 514 043</b>	<b>14 937 514 043</b>	<b>0</b>
03 - Transferts courants	14 937 514 043	14 937 514 043	0
	14 937 514 043	14 937 514 043	0

<b>11-Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique</b>	<b>187 169 919 660</b>	<b>192 169 919 660</b>	<b>5 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>93 104 314 566</b>	<b>93 104 314 566</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	46 377 083 521	46 377 083 521	0
02 - Achats Biens et Services	38 482 661 179	38 482 661 179	0
03 - Transferts courants	8 244 569 866	8 244 569 866	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>94 065 605 094</b>	<b>99 065 605 094</b>	<b>5 000 000 000</b>
04 - Equipement sur ressources propres	94 065 605 094	99 065 605 094	5 000 000 000
<b>12-Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement</b>	<b>28 800 375 890</b>	<b>30 800 375 890</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>28 306 511 752</b>	<b>30 306 511 752</b>	<b>2 000 000 000</b>
01 - Salaires et Traitements	839 504 401	839 504 401	0
02 - Achats Biens et Services	1 667 747 954	3 667 747 954	2 000 000 000
03 - Transferts courants	25 799 259 397	25 799 259 397	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>493 864 138</b>	<b>493 864 138</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	493 864 138	493 864 138	0
<b>13-Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants</b>	<b>135 077 327 516</b>	<b>235 077 327 516</b>	<b>100 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>125 837 223 617</b>	<b>125 837 223 617</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	74 344 396 837	74 344 396 837	0
02 - Achats Biens et Services	41 776 877 684	41 776 877 684	0
03 - Transferts courants	9 715 949 096	9 715 949 096	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>9 240 103 899</b>	<b>109 240 103 899</b>	<b>100 000 000 000</b>
04 - Equipement sur ressources propres	9 240 103 899	109 240 103 899	100 000 000 000
<b>4-Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique</b>	<b>165 492 109 386</b>	<b>164 992 109 386</b>	<b>500 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>113 827 106 771</b>	<b>113 327 106 771</b>	<b>500 000 000</b>
01 - Salaires et Traitements	37 676 437 420	37 676 437 420	0
02 - Achats Biens et Services	3 034 671 453	3 034 671 453	0

03 - Transferts courants	73 115 997 898	72 615 997 898	500 000 000
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>51 665 002 615</b>	<b>51 665 002 615</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	51 665 002 615	51 665 002 615	0
<b>16-Ministère de la Justice</b>	<b>25 755 766 006</b>	<b>25 755 766 006</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>23 043 666 006</b>	<b>23 043 666 006</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	11 901 669 695	11 901 669 695	0
02 - Achats Biens et Services	3 270 599 554	3 270 599 554	0
03 - Transferts courants	7 871 396 757	7 871 396 757	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>2 712 100 000</b>	<b>2 712 100 000</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	2 712 100 000	2 712 100 000	0
<b>19-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi</b>	<b>6 658 427 997</b>	<b>6 658 427 997</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>6 106 035 188</b>	<b>6 106 035 188</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	2 918 941 535	2 918 941 535	0
02 - Achats Biens et Services	192 354 583	192 354 583	0
03 - Transferts courants	2 994 739 070	2 994 739 070	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>552 392 809</b>	<b>552 392 809</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	552 392 809	552 392 809	0
<b>0-Ministère des Affaires de la Communauté Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</b>	<b>22 709 179 779</b>	<b>23 709 179 779</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>22 600 334 119</b>	<b>23 600 334 119</b>	<b>1 000 000 000</b>
01 - Salaires et Traitements	1 144 649 031	1 144 649 031	0
02 - Achats Biens et Services	1 281 362 253	2 281 362 253	1 000 000 000
03 - Transferts courants	20 174 322 835	20 174 322 835	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>108 845 660</b>	<b>108 845 660</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	108 845 660	108 845 660	0

<b>21-Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>8 788 973 340</b>	<b>8 788 973 340</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	7 869 506 552	7 869 506 552	0
02 - Achats Biens et Services	159 426 082	159 426 082	0
03 - Transferts courants	314 751 937	314 751 937	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>7 395 328 533</b>	<b>7 395 328 533</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	919 466 788	919 466 788	0
	919 466 788	919 466 788	0
<b>32-Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>326 417 749 394</b>	<b>328 417 749 394</b>	<b>2 000 000 000</b>
01 - Salaires et Traitements	324 132 931 443	326 132 931 443	2 000 000 000
02 - Achats Biens et Services	244 306 225 328	246 306 225 328	2 000 000 000
03 - Transferts courants	8 527 179 843	8 527 179 843	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>71 299 526 272</b>	<b>71 299 526 272</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	2 284 817 951	2 284 817 951	0
	2 284 817 951	2 284 817 951	0
<b>33-Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>110 579 667 095</b>	<b>110 579 667 095</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	95 602 461 863	95 602 461 863	0
02 - Achats Biens et Services	39 676 749 956	39 676 749 956	0
03 - Transferts courants	5 887 255 404	5 887 255 404	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>50 038 456 503</b>	<b>50 038 456 503</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	14 977 205 232	14 977 205 232	0
	14 977 205 232	14 977 205 232	0
<b>5-Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>9 594 115 627</b>	<b>9 594 115 627</b>	<b>0</b>
1 - Salaires et Traitements	9 168 495 007	9 168 495 007	0
2 - Achats Biens et Services	1 313 138 574	1 313 138 574	0
	1 369 201 662	1 369 201 662	0

03 - Transferts courants			
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
04 - Equipement sur ressources propres	6 486 154 771	6 486 154 771	0
	<b>425 620 620</b>	<b>425 620 620</b>	0
	425 620 620	425 620 620	0
<b>40-Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>			
01 - Salaires et Traitements	46 384 873 774	116 384 873 774	70 000 000 000
02 - Achats Biens et Services	17 911 766 611	17 911 766 611	0
03 - Transferts courants	7 696 917 457	7 696 917 457	0
	1 154 879 130	1 154 879 130	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
04 - Equipement sur ressources propres	9 059 970 024	9 059 970 024	0
	<b>28 473 107 163</b>	<b>98 473 107 163</b>	0
	28 473 107 163	98 473 107 163	70 000 000 000
<b>41-Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>			
01 - Salaires et Traitements	10 741 217 952	10 741 217 952	0
02 - Achats Biens et Services	3 989 716 084	3 989 716 084	0
03 - Transferts courants	738 373 034	738 373 034	0
	458 513 943	458 513 943	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
04 - Equipement sur ressources propres	2 792 829 107	2 792 829 107	0
	<b>6 751 501 868</b>	<b>6 751 501 868</b>	0
	6 751 501 868	6 751 501 868	0
<b>42-Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines</b>			
<b>Dépenses Courantes</b>			
01 - Salaires et Traitements	49 517 652 840	49 517 652 840	0
02 - Achats Biens et Services	5 895 601 749	5 895 601 749	0
03 - Transferts courants	524 801 784	524 801 784	0
	887 516 276	887 516 276	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
04 - Equipement sur ressources propres	4 483 283 689	4 483 283 689	0
	<b>43 622 051 091</b>	<b>43 622 051 091</b>	0
	43 622 051 091	43 622 051 091	0
<b>43-Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux</b>			
	<b>31 557 562 917</b>	<b>231 557 562 917</b>	<b>200 000 000 000</b>

<b>Dépenses Courantes</b>	<b>13 362 764 027</b>	<b>13 362 764 027</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	1 065 339 969	1 065 339 969	0
02 - Achats Biens et Services	6 678 554 752	6 678 554 752	0
03 - Transferts courants	5 618 869 306	5 618 869 306	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>18 194 798 890</b>	<b>18 194 798 890</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	18 194 798 890	18 194 798 890	0
<b>71-Institution Ombudsman</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>200 000 000 000</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>200 000 000 000</b>
03 - Transferts courants	1 620 188 198	1 620 188 198	0
<b>74-Cour Suprême et Parquet Général de la République</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>1 620 188 198</b>	<b>0</b>
01 - Salaires et Traitements	2 716 506 156	2 716 506 156	0
02 - Achats Biens et Services	2 523 306 156	2 523 306 156	0
03 - Transferts courants	1 539 032 498	1 539 032 498	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>781 273 658</b>	<b>781 273 658</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	203 000 000	203 000 000	0
<b>75-Cour Constitutionnelle</b>	<b>193 200 000</b>	<b>193 200 000</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>193 200 000</b>	<b>193 200 000</b>	<b>0</b>
03 - Transferts courants	424 450 000	424 450 000	0
	424 450 000	424 450 000	0
	424 450 000	424 450 000	0
<b>6-Centre d' Excellence pour l'Education Patriotique/Campagne de Moralisation de la société (CEEP-CAMOSO)</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>0</b>
04 - Equipement sur ressources propres	3 000 000 000	3 000 000 000	0
<b>total</b>	<b>1 265 647 113 413</b>	<b>1 646 147 113 413</b>	<b>380 500 000 000</b>

	CREDIT 2021/2022	CREDIT PRVISIONNEL 2022/2023	VARIATION
<b>TOTAL (Hors Service de la dette et charges communes)</b>	<b>1 265 647 113 413</b>	<b>1 646 147 113 413</b>	<b>380 500 000 000</b>
Dépenses Courantes	976 223 148 943	981 723 148 943	5 500 000 000
Salaires et Traitements	499 727 133 582	501 727 133 582	2 000 000 000
Biens et Services	129 549 531 871	132 549 531 871	3 000 000 000
Transferts et Subventions	346 946 483 490	347 446 483 490	500 000 000
Dépenses d'Investissement	289 423 964 470	664 423 964 470	375 000 000 000
Financées Sur Ressources propres	289 423 964 470	664 423 964 470	375 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 647 113 413</b>	<b>1 646 147 113 413</b>	<b>380 500 000 000</b>

TABLEAU 2. FORMAT DU TABLEAU PREVISIONS BUDGETAIRES SECTORIELLES 2022/2023

PUTATION	NATURE DE LA DEPENSE	BUDGET N	BUDGET CADRE	BUDGET DEMANDE	ECART (BUDGET DEMANDE MOINS BUDGET N)	OBSERVATIONS	NUMERO DE PRIORISATION
	001 CABINET						
	SALAIRES ET TRAITEMENTS						
	BIENS ET SERVICES						
	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS						
	INVESTISSEMENTS						
002 DIRECTION	XX						

I.	SALAIRES ET TRAIEMENTS								
II.	BIENS ET SERVICES								
III.	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS								
IV.	INVESTISSEMENTS								
TOTAL									
DIRECTION 002									
	003 etc								
TOTAL									

**TABEAU 3. CALENDRIER DE PREPARATION DU BUDGET 2022/2023**

01	Activités	
Juillet-Décembre	Elaboration de la lettre de cadrage macroéconomique et sa transmission pour programmation à l'une des séances du Conseil des Ministres	
02 février 2022	Date limite de dépôts des propositions budgétaires au Cabinet du Ministre en charge des Finances	
Du 03 au 08 février 2022	Les discussions budgétaires avec les Ministres Sectoriels	
Du 10 au 11 février 2022	Arbitrage budgétaire du Ministre en charge des Finances avec les Ministres sectoriels	
Du 14 au 18 février 2022	Avant-projet de Loi de Finances 2022/2023 consolidé et transmis au Cabinet du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique	
28 février 2022	Projet de Loi de finances initiale 2022/2023 transmis au Conseil des Ministres	
21 mars 2022	Projet de Loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023 transmis à l'Assemblée Nationale	
Avril-mai 2022	Loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023	
juin-22	Promulgation de la Loi de Finances par le Président de la République	

**TABLEAU 4. CALENDRIER DE DISCUSSIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022/2023**  
**Heure et Salle : Tous les jours à 8 heures précises, Grande Salle & Salle de Réunion N°109 du Ministère en charge des Finances**

Dates	Heures	Ministères & Institutions
Jeudi, le 03/02/2022	8h00-10h00	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
	8h00-10h00	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
	10h00-12h00	Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
	10h00-12h00	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
	15h00-17h00	Ministère de la Justice
	15h00-17h00	Cour Suprême et Parquet Général de la République
	15h00-17h00	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux
Vendredi, le 04/02/2022	8h00-10h00	Présidence de la République
	8h00-10h00	Secrétariat Général de l'État
	10h00-12h00	Vice-Présidence
	10h00-12h00	Primaturo
	10h00-12h00	Sénat

Lundi, le 07/02/2022	8h00-10h00	Assemblée Nationale Cour des Comptes
	8h00-10h00	Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines
	10h00-12h00	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
	10h00-12h00	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
	15h00-17h00	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
	15h00-17h00	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique
	15h00-17h00	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement
Mardi, le 08/02/2022	8h00-10h00	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
	8h00-10h00	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique
	10h00-12h00	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme
	10h00-12h00	Institution Ombudsman Centre d'Excellence pour l'Éducation Patriotique
	15h00-17h00	OBR (Recettes)
	15h00-17h00	

**TABEAU 5. CALENDRIER D'ARBITRAGE BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2022/2023**

Dates	Heures	Ministères & Institutions
Jeudi, le 10/02/2022	15h00-15h10	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
	15h10-15h20	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
	15h20-15h30	Ministère des Affaires de la Communauté EST Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
	15h30-15h40	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
	15h40-15h50	Ministère de la Justice; Cour Suprême et Parquet Général de la République ; Cour Constitutionnelle
	15h50-16h00	Présidence de la République; Secrétariat Général de l'Etat Vice-Présidence
	16h00-16h10	Présidence Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement:
	16h10-16h20	Assemblée Nationale, Cour des Comptes Sénat, Institution Ombudsman
	16h20-16h30	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
	16h30-16h40	OBR (Recettes)
	16h40-16h50	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
	16h50-17h00	
	17h00-17h10	

Vendredi, le 11/02/2022	17h10-17h20	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
	17h20-17h30	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
	9h00-9h10	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
	9h10-9h20	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
	9h20-9h30	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux
	9h30-9h40	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme
	9h40-9h50	Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines